

PROCÈS-VERBAL

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS ET AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

AVIS DE CONVOCATION

À la séance ordinaire du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le lundi 9 décembre 2019, à 19h15, au Siège social de la Commission scolaire des Patriotes, 1740, rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville, salle Papineau

Présence des membres

Président	Lortie Jean-François (président)	présent
Vice-présidente	Aubry France (vice-présidente)	présente
	Rossignol Cindy	absente
	Valiquette Mélanie	absente
	Martin Marjorie	présente
	Plante Édith	absente
	Forgues Chantale	présente
	Bouvrette Vanessa	présente
Organisme extérieur (1)	Auger Dominique	présente
Direction d'école (1)	Landry Lysanne	présente
Personnel enseignant (2)	Richard Bisson	absent
	Manon Houle	présente
Personnel professionnel (1)	Marjolaine Farmer	absente
Personnel de soutien (1)	Dany L'Abbée	présent
Responsable du comité (1)	Cindy Dubuc	présente
Secrétaire	Nicole Laflamme	présente

CCEHDAA - Ordre du jour : www.csp.qc.ca

I. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h15, madame Dubuc constate le quorum et ouvre l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NO 10-2019-12-09

IL EST PROPOSÉ par madame Bouvrette, et appuyé par madame Martin, d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2019
- 4. Parole au public
- 5. Parole au commissaire parent et représentant du CCSEHDAA au Comité de parents

CONSULTATION

6. Offre de services EHDAA

ÉCHANGE

- 7. Suivis
- 8. Règles de régie interne

INFORMATION

- 9. Présentation du suivi Service Accord
- 10. Parole au public
- 11. Correspondance
- 12. Parole aux membres
- 13. Prochaine réunion
 - 27 janvier 2020
- 14. Levée de la séance

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2019

Résolution 11-2019-12-09

IL EST PROPOSÉ par madame Forgue, et appuyé par madame Aubry, d'adopter le procès-verbal du 11 novembre 2019.

4. PAROLE AU PUBLIC

Un parent est présent, aucune question.

5. PAROLE AU COMMISSAIRE-PARENT ET REPRÉSENTANT DU CCSEHDAA AU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Lortie informe les parents des sujets discutés. Veuillez consulter les liens suivants pour les rencontres ultérieures :

http://csp.ca/publications/vie-democratique/comite-de-parents/proces-verbaux/

http://csp.ca/publications/vie-democratique/comite-de-parents/lendemains-du-cp/

http://csp.ca/publications/vie-democratique/conseil-des-commissaires/lendemains-du-conseil/.

CONSULTATION

6. OFFRE DE SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS OU EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE 2020-2021

Madame Dubuc ayant présenté l'offre de service 2020-2021 lors de la rencontre du 11 novembre dernier, après un court échange, les membres présentent l'avis suivant à la Commission scolaire :

Résolution 12-2019-12-09

CONSIDÉRANT la présentation effectuée par madame Cindy Dubuc, directrice adjointe au service des ressources éducatives lors de la séance du 11 novembre 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame Bouvrette, et par madame Forgues, que le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

RECOMMANDE au Conseil des commissaires d'adopter l'Offre de services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage 2020-2021;

De plus, les membres recommandent d'évaluer la possibilité de mettre en place une offre de services pour les élèves à haut potentiel intellectuel.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

ÉCHANGE

7. SUIVIS

Gérer ses émotions et s'affirmer positivement

L'an passé, un membre avait partagé avoir participé à des ateliers sur la gestion des émotions et l'affirmation positive avec son enfant présentant un trouble du spectre de l'autisme. Ce parent se questionnait à savoir s'il était possible d'offrir cette formation aux intervenants œuvrant auprès des élèves présentant un trouble du spectre de l'autisme afin d'assurer un langage commun entre la maison et l'école.

Un comité appelé MSSS-MEES (Ministère de la Santé et des Services sociaux - Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur -) qui sont deux réseaux qui ont pour objectif, le développement des jeunes, se rencontre cinq fois par année afin d'assurer le meilleur arrimage possible entre les deux ministères.

Mme Dubuc participe à ce comité et elle avait indiqué aux membres du comité CSÉHDAA qu'elle ferait un suivi auprès d'eux lors de sa prochaine rencontre. À la suite de cette rencontre, Mme Dubuc avait obtenu les coordonnées d'une intervenante au CISSS, qui lui avait confirmé que certains parents étaient invités à participer aux ateliers « **Gérer ses émotions et s'affirmer positivement** ». Toutefois, tous les parents ne souhaitent pas aller de l'avant avec ses ateliers parce que tous n'en ressentaient pas le besoin. Ainsi, l'intervenante a expliqué à Mme Dubuc qu'il existait un service pour le soutien aux partenaires et que les écoles étaient considérées comme des partenaires. Ainsi, si certaines d'entre elles déterminent un ou des besoins ponctuels, de type formation, liés à un groupe d'élèves présentant un diagnostic précis et que les intervenants de la santé pouvaient y répondre, il était possible de le faire. Un

formulaire existe à cet effet. Mme Dubuc a obtenu une copie de ce formulaire et elle informera les écoles de ce service qui est offert par les CISSS.

Réponse à un parent / Parole au public

Chaque nouvelle année scolaire, un parent avait l'impression qu'il devait lutter pour obtenir le transport en berline pour son enfant. Généralement, les élèves qui fréquentent une classe d'enseignement spécialisé sont orientés vers une école qui accueille la classe d'enseignement spécialisé répondant au besoin de l'élève. Souvent, cette école n'est pas l'école de secteur de l'élève et il arrive que l'école soit située dans autre ville que celle où l'élève habite, ainsi le transport en berline est souvent utilisé pour les élèves du primaire fréquentant une classe d'enseignement spécialisé. Comme dans chacune des écoles les élèves peuvent provenir de plusieurs villes différentes, un parcours en autobus scolaire n'est pas optimal, raison pour laquelle les élèves sont principalement transportés en berline. Toutefois, l'élève dont il est question fréquentait une classe d'enseignement spécialisé à son école de secteur. Comme le transport en autobus scolaire est offert à certains élèves de l'école, l'élève pouvait lui aussi tirer profit de ce transport. Raison pour laquelle il était nécessaire de réévaluer la situation de cet élève annuellement. Dans ce contexte, les parents doivent adresser à nouveau la demande chaque année si le besoin est toujours présent.

8. RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

Les règles de régie interne ont été reconduites pour l'année 2019-2020.

INFORMATION

9. PRÉSENTATION DU SERVICE ACCORD

Madame Dubuc présente le service Accord qui commence sa sixième année dans nos écoles du secondaire. Elle explique son cheminement et à l'aide d'un PowerPoint, elle présente différents tableaux concernant la progression remarquable des élèves depuis la création de ce service.

10. PAROLE AU PUBLIC

Aucun public

II. CORRESPONDANCE

Réception de la programmation concernant le $\ll 45^{\rm e}$ congrès international annuel de l'Institut des troubles d'apprentissage ».

12. PAROLE AUX MEMBRES

Un membre invite le comité à visiter le site de l'Université de Laval, qui offre gratuitement des formations en ligne très intéressantes.

13. PROCHAINE RÉUNION

— 27 janvier 2020

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 13-2019-12-09

Levée de la séance à 21h30. Il est proposé par madame Farmer et appuyé par madame Houle, de lever la séance.

MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS LORTIE

Président

MADAME CINDY DUBUC

Représentante de la direction générale

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS ET AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

Téléphone: 450 441-2919 poste 3718